Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL16-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

BRON
Tradition & Innovation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 7

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Délibération n°20240619DEL16

ACTION EDUCATIVE
Modification des tarifs de la pause méridienne

RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI
Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL16-DE

Par délibération en date du 20 juin 2023, une tarification de la pause méridienne a été définie.

Le coût global de la pause méridienne comprend l'ensemble des frais occasionnés par la prise en charge de l'enfant sur le temps de pause méridienne, notamment l'achat des repas, les frais de personnel (service, encadrement et animation), les fluides.

L'inflation de ces 12 derniers mois nécessite une réévaluation de ces tarifs.
Ainsi, une augmentation de 5 % de l'ensemble des tarifs est proposée à compter du 1er septembre 2024.

Après cette revalorisation, la Ville continuera de financer, en fonction des revenus de la famille, en moyenne 65,88 % du coût total du service.

- **Tarifs pour les enfants domiciliés à Bron**

Tranches	QF	Tarif repas	Tarif accueil P.A.I	Tarif accueil avec Pique Nique
Tarif social		1,63 €	0,82 €	0,82 €
1	0 à 250	1,63 €	0,82 €	0,82 €
2	251 à 400	2,17 €	1,09 €	1,09 €
3	401 à 600	2,60 €	1,30 €	1,30 €
4	601 à 800	3,15 €	1,58 €	1,58 €
5	801 à 1000	3,59 €	1,80 €	1,80 €
6	1001 à 1200	4,13 €	2,07 €	2,07 €
7	1201 à 1400	4,57 €	2,28 €	2,28 €
8	1401 à 1600	5,10 €	2,55 €	2,55 €
9	1601 à 1800	5,54 €	2,77 €	2,77 €
10	> 1801	5,97 €	2,99 €	2,99 €

- **Tarifs pour les enfants non domiciliés à Bron**

	Tarif repas	Tarif accueil P.A.I	Tarif accueil avec Pique Nique
Extérieurs (Hors ULIS) et IDEF	6,52 €	3,27 €	3,27 €

- **Tarifs amende**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le 21/06/2024
ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL16-DE

Afin de garantir une meilleure prise en charge de l'enfant et d'inciter les familles à s'inscrire et réserver auprès de la direction de l'Action Éducative la présence de leur enfant, un tarif différencié est mis en place si les démarches n'ont pas été réalisées.

MOTIFS	**TARIF**
Enfant non inscrit	8,15 €
Enfant inscrit mais repas non réservé	Tarif de la famille + 50 % du tarif de la famille

- **Autres tarifs**

AUTRES PERSONNES	**TARIF**
Tarif adultes travaillant dans l'école (enseignant AESH)	5,97 €
Tarif invité	8,15 €

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- APPROUVER les différents tarifs de la pause méridienne tels que présentés ci-dessus, proposés à compter du 1er septembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 20/06/2024
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD